

L'AREAS a inauguré, jeudi 7 septembre, un nouvel aménagement de lutte contre le ruissellement qui vise à réduire les transferts de pesticides d'origine agricole.

| 1

Zone tampon humide artificielle ?

Une ZTHA est un aménagement réalisé pour répondre à un double enjeu : préserver la ressource en eau et favoriser la biodiversité.

La protection de la ressource en eau vis-à-vis des pollutions par les pesticides est une priorité au niveau national. Cette lutte s'appuie sur deux volets complémentaires : la limitation des usages d'une part et la mise en place d'aménagements pour intercepter les transferts par écoulement d'autre part. L'aménagement réalisé par l'AREAS répond donc à cette priorité sur un territoire où les risques de pollutions ponctuelles de la ressource par ruissellements sont très élevés. En Normandie, 55 % des masses d'eau souterraines sont touchées par ce problème.

Un partenariat avec le lycée agricole d'Yvetot

Situé sur les terres du lycée agricole d'Yvetot (76), la ZTHA se veut un outil pédagogique à l'attention des responsables de l'aménagement du territoire, des étudiants, des élus et des animateurs de syndicats de bassin versant...

Mais cet aménagement a été réalisé avant tout pour répondre aux problématiques de ruissellement des parcelles en grandes cultures sur limon battant de la ferme du lycée et à la protection d'un bassin d'alimentation de captage classé prioritaire que cet aménagement a été réalisé.

Comment ça fonctionne ?

Cette zone tampon est située sur la plaine dite « du parc », dans la mouillère en amont de la mare sur une parcelle du lycée située sur la commune de Valliquerville. Elle capte un petit bassin versant de 32 ha. entièrement cultivé par 3 agriculteurs.

L'aménagement, implanté de manière à collecter les eaux de ruissellement du bassin versant, combine plusieurs processus qui participent à la dégradation de pesticides tels que l'adsorption sur la matière organique, l'absorption par les végétaux, la photodégradation ainsi que la dégradation par les micro-organismes associés aux plantes.

Les chiffres clefs du projet

> La zone tampon représente 2 500m² (soit 0.6 % de la surface du bassin versant). Elle a une capacité de stockage de 1000 m³ ce qui lui permet de stocker une lame ruisselée de 3 mm/ha (crue annuelle).

> Le débit régulé en sortie de la zone tampon (débit de fuite) est calibré de manière à obtenir un temps de séjour de l'eau de 8 jours minimum, ce qui correspond au temps nécessaire pour pouvoir abattre de manière significative les pesticides présents dans les eaux de ruissellement et avant leur infiltration.

> Les partenaires financiers du projet : l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la Région Normandie.

Source : <https://www.normandie.fr/inauguration-de-la-premiere-zone-tampon-humide-en-normandie>